

LES NOUVELLES GRISELLOISES



Bulletin municipal de la mairie de Griselles - Janvier 2024 | N°4

Bonne
Année
2024

SOMMAIRE

RECENSEMENT	2
NOUVEAUTÉS	2
RÉSULTATS ÉLEC. SÉNATORIALES	2
C.M.E.	2
INFORMATIONS DIVERSES	2
MISE AU POINT BUDGET	2-3
COMMUNICATION & REPRÉSENTANTS	4
PRÉSENTATION DU BUDGET	4-5
BILAN DE MI-MANDAT	6-9
BIODIVERSITÉ	10-11
PROJETS EN COURS ET À VENIR	12
VOEUX 2024	12

PANNEAU POCKET

Une info, une alerte, pensez à installer panneau Pocket sur votre smartphone. Vous préférez consulter votre tablette ou ordinateur, c'est dorénavant possible.

OFFERT PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE

**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Pour vous informer et vous connecter, votre Mairie s'appuie sur l'application PanneauPocket.

Toutes actualités de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, déchets, PMMS et bien plus encore, seront toujours dans votre poche où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponibles sur l'App Store (Apple), Google Play (Android) et sur l'AppGallery (Huawei)

Recevez également les bulletins de la commune sur votre téléphone par email et par sms.

LE MOT DU MAIRE

Depuis notre élection en juin 2020 la conjoncture a été difficile. Après les années COVID c'est la guerre aux portes de l'Europe et l'inflation qui en découle qui contraind et complique notre action.

En 2023, comme les années précédentes, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition mais l'Etat a majoré les bases de 7,1% applicables à toutes les communes de France.

La hausse du coût de l'énergie et l'inflation galopante ont déjà impacté nos dépenses et malheureusement ce n'est pas fini.

En élus responsables, avec les employés communaux nous avons travaillé dans tous les domaines pour amortir les dépenses supplémentaires générées par la crise mais sans diminuer les services à la population.

Cela fait un peu plus de trois ans que vous nous avez fait confiance pour diriger la commune. Les engagements de campagne ont été tenus ou sont sur le point de l'être.

Je tiens à remercier l'équipe municipale, élus et personnels compris, qui m'entoure pour son travail et son investissement au quotidien.

Animés par la passion, celle qui nous a guidée durant les trois premières années de notre mandat, nous avons fait face et poursuivons notre tâche avec le même état d'esprit ; vous servir avec passion et humilité.

Au nom du Conseil Municipal, du personnel communal et du Conseil Municipal des enfants je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.

Votre Maire,
Claude MADEC-CLEÏ

LES NOUVELLES GRISELLOISES

RECENSEMENT

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.
Il sera assuré par deux agents recenseurs.



Mme SANGLIER Allison



Mme EZAN Gisèle

RÉSULTATS...

...des élections sénatoriales 2023 du Loiret :

- Hugues SAURY
- Pauline MARTIN
- Christophe CHAILLOU

C.M.E.

Le Conseil Municipal des Enfants 2023-2024 :

- Le mini-Maire : Jimmy
- Adjoint au mini-Maire : Mélusine
- Les conseillers : Lola, Louise, Joye et Rafaël



NOUVEAUTÉS

L'aide aux devoirs est assurée pour cette année scolaire par les enseignantes du CP-CE et CM du groupe scolaire les Hirondelles de 16h30 à 17h30. Les enfants du CP au CM2 inscrits en garderie peuvent bénéficier de cet aide.

Pizza Maria tous les mardis de 18h30 à 21h parking salle polyvalente et tous les samedis de 18h30 à 21h Maison Rouge. Possibilité de passer commande au 06.95.27.93.53.



La Dulceria produits espagnols tous les vendredis de 17h30 à 20h30 parking de la salle polyvalente. Livraison à domicile jusqu'au printemps sur commande au 06.03.95.50.99.

Agent au service technique : le service technique municipal est assuré par M. Solignac Thomas depuis le mois de mai 2023.

JUILLET 2020

Avant de vous présenter notre bilan à mi-mandat il est indispensable de rappeler les conditions de notre arrivée à la mairie, le 6 juillet 2020.

Lors de notre prise de fonction, tous les anciens élus avaient déserté la mairie, pas de passage de témoin, pas de transmission des dossiers en cours, pas d'information sur la situation financière de la commune, des bureaux totalement vides. Et pour couronner le tout « certainement pour nous faciliter la tâche », l'adjoint aux finances qui détenait un ordinateur portable communal a écrasé les 139 fichiers qui y figuraient. Certains, d'ordre privé, n'avaient aucun intérêt pour nous contrairement aux chiffres de la comptabilité

municipale qui nous auraient été bien utiles à ce moment-là.

Par ailleurs, alors qu'un conseil municipal avait eu lieu le 14 mars 2020, les comptes administratifs et de gestion n'avaient pas été votés par l'équipe sortante, contrairement à la règle en vigueur en fin de mandat. Pour nous le 31 juillet 2020 était la date limite pour voter ces deux comptes ainsi que le budget primitif, sous peine de passer sous la tutelle de la Préfecture. Nous pensons que certains le souhaitaient.

Malheureusement les mauvaises surprises ne se sont pas arrêtées là. En effet, très vite nous

apprenons que suite à un « bug informatique » survenu le 26 mai 2019, la comptabilité municipale a été effacée pour la période allant du 31 octobre 2017 au début de l'année 2019. Pour récupérer les données disparues, nous avons sollicité plusieurs informaticiens, qui sont tous arrivés à la même conclusion : L'effacement est dû à une intervention humaine et non à un quelconque bug. Voilà en quelques lignes les conditions de notre arrivée à la mairie.

Il nous faut aussi aborder le chapitre des impayés en recette comme en dépense. Avant de rentrer dans le vif du sujet quelques précisions sont nécessaires.

- 1.** La Covid, qui sert d'alibi aux anciens élus, n'a pris réellement effet que le 16 mars 2020, au lendemain du premier tour des élections municipales.
- 2.** L'ancien maire et ses adjoints ont perçu leur indemnité jusqu'au 30 juin 2020, il est donc incompréhensible qu'ils n'aient pas voté les comptes de La commune avant leur départ, surtout quand on sait qu'un conseil municipal a eu lieu le 14 mars 2020. A la lumière de ce qui suit, on comprend pourquoi. Réglementairement, une commune ne dispose que de trente jours pour régler ses fournisseurs. Toutes les factures antérieures au 31 mai 2020 auraient donc dû être réglées par l'ancienne Municipalité.
- 3.** Le 18 décembre 2021, nous avons reçu l'ancien adjoint aux finances avec l'ancien premier adjoint et l'ancien maire le 21 décembre 2021

- 4.** Ces rencontres n'ont pas permis de clarifier les choses car comme souvent en pareil cas, les deux responsables, l'ancien maire et son adjoint aux finances se renvoient la balle, le premier en disant qu'il était très occupé et qu'il faisait confiance à son adjoint qui lui, prétend qu'il ne savait rien ; pourtant c'est bien lui qui présidait la commission des finances où, d'après certains anciens élus, le budget était examiné ligne par ligne. Aujourd'hui ces mêmes élus, la main sur le cœur, affirment qu'ils n'étaient au courant de rien et désignent de fait, l'ancien maire et l'ancien adjoint aux finances comme seuls responsables.
- 5.** Il faut aussi se souvenir que durant le mandat 2014-2020, le poste d'adjoint aux finances a changé de mains, simple coïncidence ou malaise plus profond ?



LES IMPAYÉS EN DÉPENSE

1. Les charges de personnel	(Caisses des dépôts, CNRACL, Ircantec, etc.)	36 344,66 €
2. Les frais d'études	(Architecte, paysagiste, chauffagiste, etc.)	18 586,05 €
3. Energie	(40 factures de 2017 à 2019)	13 428,99 €
4. Les fournisseurs	(Factures de 2018, 2019 et 1 ^{er} trimestre 2020)	39 652,44 €

LES MAJORATIONS OU PÉNALITÉS

1. L'URSSAF	(Absence ou insuffisance de versement, déclarations arrivées hors délais)	63 657,22 €
-------------	---	-------------

LES RECETTES NON DEMANDÉES

1. La cantine	(8 mois de retard de facturation)	10 308,10 €
2. Le FCTVA	(fonds de compensation de la TVA, 16,40% pour les recettes d'investissement 2018 et 2019)	62 328,00 €
3. Les loyers des logements communaux		1716,70 €

TOTAL : 246 022,16 €

Depuis le 30 septembre 2023, nous avons à nouveau régularisé plus de **17000 € de cotisations diverses**.

Quelques exemples de réponses qui nous ont été fournies pour justifier les impayés :

- Pourquoi n'avez-vous pas payé le paysagiste qui a réalisé l'étude pour les « Terres du bourg » ?

Réponse : Il aurait été payé lorsque la troisième tranche aurait été réalisée.

- Pourquoi n'avez-vous pas payé l'architecte et le chauffagiste qui ont réalisé les études pour l'église ?

Réponse : ils auraient été payés lorsque les travaux auraient été effectués.

- Pourquoi n'avez-vous pas réglé la facture (990,00€) de l'ossuaire commandé en août 2019 ?

Pas de réponse

- Comment justifiez-vous les 63.357,22€ de majorations et de pénalités dues à l'Urssaf ?

Pas de réponse

- Pourquoi la facturation de la cantine n'a-t-elle pas été effectuée pendant de très nombreux mois ?

Réponse : C'est la faute de la perception, la commune n'est pas responsable.

- Pourquoi n'avez-vous pas réglé la facture (2.738,00€) de la remorque achetée en août 2018 ?

Pas de réponse.

Il faut savoir que des factures, pour un montant de 150 000 €, avaient été adressées à la perception dans la nuit du 3 au 4 juillet 2020, jour de l'élection du nouveau maire. Plusieurs d'entre elles avaient d'ailleurs été rejetées et la remorque achetée en 2018 n'a été réglée qu'en juillet 2020.

Nous pourrions continuer facture par facture mais cela serait fastidieux et indigeste pour tout le monde.

Dès le début de l'année 2021 nous avons obtenu l'annulation des pénalités (40 X 40€) et des intérêts moratoires de la part de la société Engie. Nous avons effectué les démarches nécessaires à la perception des recettes (FCTVA, cantine etc.) qui n'avaient pas été demandées en temps et en heure.

En 2021 et 2022, après les vérifications d'usage, nous avons réglé des factures datant des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Le 17 mars 2022, après plus d'une année d'échanges, l'Urssaf nous a accordé une remise totale des majorations et des pénalités relatives aux montants et périodes détaillés. En 2017, la commune avait déjà bénéficié d'une remise de majorations et de pénalités.

Cette année quelques factures datant de cette période trouble ont encore été réceptionnées à la mairie.

Très récemment, un conseiller municipal a obtenu de la part d'un ancien élu la réponse suivante : « Même s'il y avait 200 000€ d'impayés, il restait quand même 400 000€ ».

Griselles a retrouvé sa crédibilité, nous ne sommes plus considérés comme des mauvais payeurs et c'est bien là l'essentiel.



LES NOUVELLES GRISSELLOISES

COMMUNICATION

SITE INTERNET	www.griselles.fr
COURRIEL	mairie-griselles@wanadoo.fr
EN CAS D'URGENCE	07.86.82.07.05
HORAIRE DU SECRÉTARIAT	Du lundi au vendredi de 9H à 12H et le 1 ^{er} mercredi de chaque mois de 17H à 19H.

REPRÉSENTANTS...

...des parents d'élèves pour l'année scolaire 2023-2024 :

- M. BOUTROUILLE Lemiere Francky et Mme Dade Mélanie
- M. et Mme GUESDON Benjamin et Charène
- M. KAUFMANN Lionel
- Mme PINAL Jessie

COORDONNÉES
parents.griselles@gmail.com

PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
BUDGET PRIMITIF 2023			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT EN EUROS	CHAPITRES	MONTANT EN EUROS
011 Charges à caractère général (eau, électricité, carburant, téléphone, internet, dépenses d'entretien bâtiments et véhicules...)	208 804,40	70 Produits des services du domaine et vente diverses (concessions cimetières, cantine garderie, occupation du domaine public)	32 700,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	268 400,00	73 Impôts et taxes	445 094,00
65 Autres charges de gestion courante (indemnités des élus et charges, subvention aux associations)	59 700,00	74 Dotations, subventions et participations (DGF et diverses dotations)	75 842,00
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	11 000,00	75 Autres produits de gestion courante (loyers et locations salle polyvalente)	12 100,00
67 Charges exceptionnelles	3 500,00	77 Produits exceptionnels (dons)	2 500,00
014 Atténuations de produits (fonds de péréquation intercommunale)	7 000,00		
023 Virement à la section d'investissement	19 831,60		
TOTAL	578 236,00	TOTAL	578 236,00



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT EN EUROS	CHAPITRES	MONTANT EN EUROS
011 Charges à caractère général (eau, électricité, carburant, téléphone, internet, dépenses d'entretien bâtiments et véhicules...)	577 433,89	R 002 résultat reporté	884 819,31
023 Virement à la section d'investissement	305 237,42		
6811 Amortissements	2 148,00		
TOTAL	884 819,31	TOTAL	884 819,31

SECTION D'INVESTISSEMENT			
BUDGET PRIMITIF 2023			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT EN EUROS	CHAPITRES	MONTANT EN EUROS
Emprunts et dettes assimilées	13 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00
Dépôts et cautionnement			
Site cinéraire	8 200,00	13 Subventions	12 450,00
Travaux de voirie à la Boismilletterie	6 371,60	16 Caution	350,00
Achat jeu extérieur (salle polyvalente)	5 160,00	021 Virement de la section de fonctionnement	19 831,60
		26 Titres de participation	500,00
TOTAL	36 131,60	TOTAL	36 131,60

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023	
DÉPENSES	
OPÉRATIONS	MONTANT EN EUROS
001 Déficit reporté	65 550,04
Mairie, équipements et travaux (isolation, LEDS, panneau d'affichage numérique)	22 000,00
Cimetière (cavernes, plaques)	6 000,00
Acquisition divers matériels (tables salle polyvalente, outillage, alarmes, compacteur)	10 000,00
Aménagement de la RD 32	24 000,00
Extension de la salle polyvalente pour la cantine	150 000,00
Ecole : équipement de travaux divers (climatisation préfabriqué, leds école maternelle et préfabriqué)	9 500,00
Fournitures de voirie (panneaux de rues et signalisation)	6 000,00
Ecole en transition	10 000,00
Travaux de voirie (La Pente des Renards-Corbelin)	22 000,00
Aménagement de la Mare de Bois le Roi	10 000,00
Enfouissement des réseaux rue de la Mairie	46 599,42
Etude de faisabilité en géothermie	18 360,00
Défense incendie	6 000,00
Enfouissement de la fibre	3 000,00
Emprunts	39 000,00
Ecritures de régularisation (dont amortissements)	2 549,27
TOTAL	450 558,73

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023	
RECETTES	
OPÉRATIONS	MONTANT EN EUROS
Affectation du résultat au 1068	65 550,04
Virement de la section de fonctionnement	305 237,42
DETR (extension de la salle polyvalente pour la cantine)	32 828,00
Subventions Département et ADEME	42 246,00
Ecritures de régularisation (à la demande de la Trésorerie)	2 549,27
Amortissement des frais d'études	2148
TOTAL	450 558,73



LES NOUVELLES GRISELLOISES

BILAN DE MI-MANDAT

LE CIMETIÈRE

- Le plan a été numérisé
- Nettoyage effectué très régulièrement par les employés communaux, par des bénévoles et par des jeunes intégrés au dispositif « argent de poche »
- Rédaction d'un règlement avec mise à jour des tarifs
- Création d'un nouveau site cinéraire
- Prise en charge de la sépulture d'un soldat mort pour la France
- Quatre allées ont été engazonnées, à l'issue de la période de test une décision de généralisation ou non sera prise



LE CADRE DE VIE



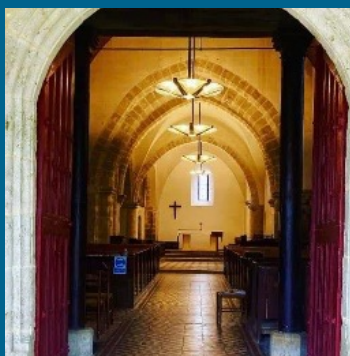
- Restauration des mares de Bois le Roi en partenariat avec LNE
- Acquisition de 4 boîtes à livres (Bois le Roi, les Fourneaux, la Pente des Renards et Corbelin)
- Achat de tables de pique-nique (deux au parc de la salle polyvalente, une à Bois le Roi, une au Pont du Gril qui a été volée très rapidement, une dans le jardin de la mairie, une au Clos Ragée)
- Achat de quatre jeux en remplacement de la structure défectueuse située à côté de la salle polyvalente
- Nettoyage de la rivière à hauteur du lavoir de Bois le Roi
- Pose de barrières à Bois le Roi pour protéger les chemins de randonnée
- Aménagement de la « bulle » au Clos Ragée (table de pique-nique, banc)
- Modification des horaires de l'éclairage public

LE PERSONNEL

- Départ de la secrétaire de mairie
- Recrutement d'un apprenti espaces verts
- Prise en charge de la cotisation au CNAS pour le personnel retraité
- Recrutement de deux employés communaux (technique et périscolaire)

L'ÉGLISE

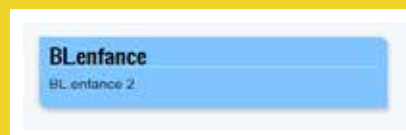
- Achat d'un nouveau panneau d'affichage
- Remplacement du plancher situé sous la cloche
- Installation de 4 lustres chauffants
- Prise en charge par la commune de l'éclairage extérieur de l'église
- Suppression de deux branchements (monument aux morts et local associatif) qui étaient aussi raccordés au compteur de l'église
- Nettoyage effectué par le personnel communal plusieurs fois par an
- Deux sinistres sur quatre ont été réglés





ACTIONS DIVERSES

- Nomination d'élus référents dans le village et les hameaux
- Poursuite des activités de solidarité intergénérationnelle (nettoyage du cimetière) et aide apportée aux personnes en difficulté vivant dans l'isolement et/ou la nécessité
- Venue du bus numérique
- Réalisation avec le service communication des archives départementales du blason de la commune et création d'une médaille communale
- Mise en place du système BL enfance permettant la réservation de la cantine et de la garderie
- Instauration du dispositif argent de poche pour les jeunes
- Création d'un marché qui n'a pas résisté à la pandémie. Redémarrage timide avec l'arrivée de trois Food Truck
- Vente de matériel ancien pour permettre l'achat de matériel neuf



LA COMMUNICATION

- Création d'une page Facebook
- Modernisation du site internet
- Panneau d'affichage tactile à l'extérieur de la mairie
- Prise de parole accordée au public à la fin du Conseil Municipal après la clôture de la séance



LES TRAVAUX DE VOIRIE

- Etude en partenariat avec les services du département du carrefour D115-D315 à Bois le Roi
- Route des bois (dernier tronçon)
- Réfection de routes aux Fourneaux et aux Beaucerons ainsi que celle de Paucourt
- Sécurisation de l'arrêt de bus de ramassage scolaire à Corbelin
- Aménagement du carrefour D115 route du pont du Gril,
- Maison Rouge
- Les Mancelles
- Fin des travaux à la Boismiletterie
- Amélioration de la signalétique sur les ponts à proximité du lavoir
- Remise à niveau de la signalisation routière en partenariat avec la DRD
- Pose de 4 radars pédagogiques pour permettre l'étude des comportements routiers
- Achat d'une lame pour le déneigement de la voirie communale
- Mise en peinture des grilles du monument aux morts
- Remplacement de la borne incendie rue de la Cléry



LES "TERRES DU BOURG"

- Vente de trois parcelles pour autant le budget du lotissement n'est toujours pas à l'équilibre.
- Le permis de construire a été délivré à Logem Loiret pour la construction de treize maisons T3 et T4.
- Démarrage du chantier début 2024.

LES NOUVELLES GRISELLOISES

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX



- Changement partiel du mobilier à la salle du bourg
- Réfection d'un logement communal
- Remise à neuf de la toiture des WC et du chenil à la mairie
- Remplacement des serrures et des clés des bâtiments communaux
- Changement des radiateurs énergivores
- Pose d'ampoules basse consommation
- Remplacement partiel du mobilier à la mairie (tables, chaises, armoires, etc...) à la salle des fêtes (tables roulantes etc...)
- Changement de prestataire pour la cantine et achat du matériel de remplacement (norvégiennes, frigo, étuve, chariots)
- Aménagement du local technique (armoires

métalliques etc...) réservé au personnel (frigo, four, cafetière)

- Pose d'un système antipanique sur une porte de la cuisine de la salle des fêtes
- Retrait des rallonges électriques qui pendaient sur la façade de l'auberge.
- Mise à niveau du système informatique à la mairie et remplacement du compteur électrique.
- Achat de tables pour la salle des fêtes.
- Signature d'un contrat avec l'ADIL (économie d'énergies).
- Audit énergétique pour la mairie.
- Etude géothermique à la salle des fêtes et à l'école.
- Isolation du grenier de la mairie

LES FINANCES

- Taux d'imposition inchangé depuis 2020.
- Poursuite du désendettement de la commune qui est dans la moyenne de celles de même importance.
- Soutien important aux commerces locaux.
- Règlement de tous les impayés du mandat précédent.



L'ÉCOLE

- Ouverture d'une quatrième classe.
- Installation de la climatisation à la maternelle et au préfabriqué.
- Acquisition d'un système anti-attentat et intrusion.
- Pose d'un vidéo-portier
- Démarrage du projet « école en transition ».
- Remplacement d'une partie du mobilier.
- Changement de la fontaine à eau à l'école maternelle.
- Achat de manuel de français, de mathématiques, d'histoire-géographie et d'instruction civique pour l'école primaire.
- Remise de deux boîtes de 50 masques adaptés aux enfants pour toutes les familles ayant un ou plusieurs enfants scolarisés à Griselles.
- Projet de partenariat avec une école du Sénégal.
- Classe de découverte en mai 2023 pour les enfants du CM1-CM2.
- Remplacement du moteur du store de la maternelle.

LES ENFANTS

- Chasse aux œufs à pâques au château de la Fontaine.
- Cadeaux de Noël pour tous les enfants de l'école.
- Création d'un conseil municipal des enfants.
- Plantation d'une quarantaine d'arbustes par les enfants du CME.
- Prix du repas à la cantine abaissé de 10%.
- Service d'aide aux devoirs encadré par une employée communale et un élu pendant deux ans. Ce service qui n'a pas fonctionné l'an passé est aujourd'hui encadré par les enseignantes.





LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

- Cérémonie 8 mai, 14 juillet 11 novembre avec le Chœur La Doré et le conseil municipal des enfants.
- Hommage à Camille Joliveau soldat « Mort pour la France ».
- Concert à l'église.
- Noël des aînés y compris en résidence secondaire (colis ou repas).
- 8ème et 9ème salon des beaux-arts.
- Fête de la musique en partenariat avec les commerçants et le comité des fêtes.
- Conférences sur Champollion et sur l'Egypte.
- Feu d'artifice le 13 juillet au château de la Fontaine.
- Manifestation de soutien aux maires de FRANCE
- Cérémonie des vœux 2023-2024.



M. NERAUD
Conseiller Départemental



**SALON DES
BEAUX-ARTS 2023**



M. LE SOUS-PRÉFET



**CE TABLEAU A OBTENU LE
PRIX DU MAIRE 2022**



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



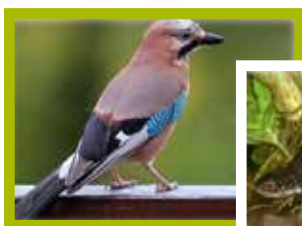
FEU D'ARTIFICE 2023

**MANIFESTATION
DE SOUTIEN
AUX MAIRES
DE FRANCE**



LES NOUVELLES GRISELLOISES

LES INVENTAIRES DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE



ÉTUDES RÉALISÉES AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE GROUPE SCOLAIRE LES HIRONDELLES

Et si on plantait une mini-forêt ?

Originaire du Japon, le concept de mini-forêt du botaniste Akira Miyawaki permet de construire des écosystèmes miniatures.

On plante de façon très dense sur une surface : 4 arbres/m²

En seulement 10 ans, on obtient les mêmes bénéfices pour la biodiversité qu'une forêt de 100 ans.

Pendant les 2 premières années, on entretient 2 fois par an en enlevant les plantes invasives qui pourraient limiter la croissance des arbres. Au bout de 3 ans, la mini forêt devient autonome.

La densité de plantation permet aux plantes de mieux résister à la chaleur et au froid. Les interactions entre les différentes variétés permettent à la biodiversité de mieux s'installer.

Cet écosystème sera un lieu de découverte et également d'apprentissage pour les écoliers de Griselles.

En parallèle de cette micro-forêt un verger de 10 arbres fruitiers sera planté.

Il y aura également des treillis mis en place sur les façades Sud de l'école élémentaire pour y planter des grimpantes (clématites, ...) permettant lors des fortes chaleurs de limiter la température dans les classes.

Et pourquoi pas une mare pédagogique ?

Une mare pédagogique sera créée à proximité de la mini-forêt. Cette mare de 25 m² permettra le développement d'un écosystème aquatique. Elle sera alimentée par les eaux de pluies de l'école (toitures). En cas de débordement l'eau se dirigera naturellement vers la micro-forêt.

Des sorties pédagogiques seront également mises en place avec les élèves de Griselles.



ÉCOLE EN TRANSITION



PROJET DE CRÉATION DE JARDINS PÉDAGOGIQUES AU SÉNÉGAL

Les solutions climatiques sont entre les mains des enfants

Les petits jardiniers sont à la fois les intendants et les gardiens de l'environnement, et peuvent faire la différence dans la lutte contre le changement climatique.





LES EOLIENNES ET LA MÉTHANISATION

Il est utile de rappeler que ces trois dossiers ont été initiés par la municipalité 2014-2020 et que leur instruction est réalisée par les services de la Préfecture.

Le 9 novembre 2019, lors d'une réunion publique organisée par le conseil municipal de l'époque et la société Abo Wind, alors que nous n'étions pas encore élus, nous avons clairement pris position contre le projet d'implantation d'un parc éolien sur la plaine des Beaucerons. Il était alors prévu entre 5 et 7 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres de haut à 500 mètres des habitations.

Durant la campagne électorale de 2020 nous avons maintenu notre position contre ce projet néfaste pour les griselloises et grisellois.

Dès notre installation à la mairie nous avons pris une délibération contre ce projet. La position de la municipalité est toujours la même et c'est ce que nous rappelons aux représentants de la société Abo Wind à chaque fois qu'ils ont demandé à nous rencontrer.

Depuis trois ans nous nous battons et nous nous faisons entendre dans la presse écrite et parlée,

auprès des services de l'état (DDT et DREAL) lors des réunions organisées par la sous-préfecture, lors des conseils communautaires, et auprès des communes voisines.

Nous avons reçu le soutien des députés Jean-Pierre DOOR et Thomas Ménagé des sénateurs Hugues SAURY, Jean René CARDOUX et Jean-Pierre SUEUR, de nos conseillers départementaux Frédéric NERAUD et Corinne MELZASSARD et de nombreux élus de communes voisines.



Le 5 juin 2021 nous avons participé à la marche organisée à la Petite Ronce par A.I.R.E.45

Le 17 juin 2023 nous étions aux côtés des associations P.E.R.S.E.E.45, A.I.R.E.45 et

Vents Libres pour la chaîne humaine organisée à Lamerville. A ce jour le dossier déposé en préfecture fait mention de 3 éoliennes situées à plus de 1500 mètres des Beaucerons et des Fourneaux mais à 1000 mètres de la Petite Ronce et à 700 mètres de la Grande Ronce pour Griselles. De nouvelles initiatives ont été prises récemment nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Le conseil municipal, dans sa séance du 13 décembre 2023, a pris une délibération contre les zones d'accélération, les motifs du refus sont précisés dans la délibération adressée au Sous-Préfet en charge des ENR.

Vos élus ont pris position dès 2020 et n'ont pas changé d'avis depuis, pas un document n'a été signé par le maire actuel avec la société ABO WIND.

Depuis nous avons reçu le soutien de nombreux élus de la 3 CBO et les maires de Pers en Gâtinais, Chevannes et Griselles accompagnés du Député et du Conseiller Départemental ont été reçus par Monsieur le Sous-Préfet le 12 janvier 2024.

LES UNITÉS DE MÉTHANISATION

Le premier projet a été déposé par la société Fertylagry

Le permis de construire et le dossier ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) ont reçu un avis favorable des services préfectoraux.

Des travaux de terrassement ont été effectués sur le site à la Petite Ronce.

Un recours a été déposé devant le tribunal

administratif, un sursis à statuer a été prononcé. Ce dossier est complexe administrativement et techniquement.

Le deuxième projet a été déposé par la société Gazosoleil

Un certificat de permis tacite a été délivré par la Préfecture. Le dossier ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) est toujours en cours d'instruction à la préfecture.



DÉPOTS SAUVAGES À BOIS-LE-ROI

Ce dossier est vieux de 45 ans et toutes les municipalités ont essayé de le résoudre mais sans succès.

Le 4 décembre 2023 nous avons fait retirer 14 tonnes de déchets ce qui n'avait jamais été réalisé. Depuis le propriétaire du terrain a posé des barrières comme il s'y était engagé. Nous savons qu'il ne sera pas facile de débarrasser le reste mais nous allons continuer les démarches auprès des autorités et du propriétaire.

Actuellement la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) étudie toutes les voies légales pouvant permettre la résolution de cette affaire. Nous sommes en relation constante avec elle.



LES PROJETS EN COURS ET À VENIR

- La construction de 13 logements locatifs aux « Terres du bourg »
- L'installation de climatisation à l'école primaire
- La Sécurisation de la commune grâce à la vidéo protection
- La restauration de la croix du cimetière
- L'enfouissement des réseaux dans la rue de mairie
- L'extension de la salle des fêtes
- L'inventaire de biodiversité communale 2024-2025
- L'école en transition
 - Ce projet fait par et pour les enfants a débuté à l'école et se poursuivra au cours des prochaines années :
 - Le partenariat de l'école avec une école du Sénégal

LES TRAVAUX DE VOIRIE

- La pente des renards
 - L'arasement des bas-côtés et le curage des fossés ont été réalisés en 2023
- Champ Donné
- La sécurisation de la RD32
 - Les travaux seront réalisés au printemps
- Le carrefour D115-D315 à Bois le Roi
 - A notre demande une étude a été réalisée par le CEREMA organisme indépendant et les services du Département. Les premiers résultats montrent un non-respect du code de la route, à titre d'exemple l'arrêt au stop n'est pas respecté par 74% des conducteurs. Néanmoins nous avons formulé plusieurs propositions et nous espérons que certaines seront entendues par le département.

D'autres projets seront évoqués lors du vote du budget et des demandes de subventions ont été ou seront formulées pour :

- La toiture du lavoir
- Le remplacement de la chaudière de la mairie
- Le projet d'école en transition

La municipalité remercie Madame Ballot pour la restauration du tableau qui avait été retiré lors de la rénovation de l'église et qui a retrouvé sa place le 15 janvier 2024



LES VOEUX 2024

